



Plan d'actions
2007 - 2008

L'action sociale "retraite"

Schéma directeur de la CRAM de Normandie



Introduction

En France, comme en Europe, la population vieillit. Bien que relativement moins âgée que la moyenne nationale, la population normande n'échappe pas à ce phénomène sans précédent. Et s'il est avéré que les nouvelles générations vieillissent en meilleure santé, la progression des personnes très âgées risque fort d'accroître le nombre de celles souffrant d'incapacités. Notre société devra préparer et accompagner le passage du 3^{ème} âge au 4^{ème} âge. Il appartiendra à la CRAM de Normandie d'accentuer son rôle d'accompagnement social et de prévention de la perte d'autonomie.

2007 - 2008 : un schéma directeur de l'action sociale pour la CRAM de Normandie

Face à ces enjeux et en réponse aux besoins émergents des retraités, la CRAM de Normandie a conçu un schéma directeur de l'action sociale 2007 - 2008. La CRAM de Normandie relève le défi du "mieux vieillir" en définissant une nouvelle politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités fragilisés et peu dépendants (GIR 5 et 6).

Ce schéma directeur s'appuie sur l'état des lieux démographique, typologique de la situation des personnes et des dispositifs régionaux existants : schémas gérontologiques départementaux, schémas régionaux d'organisation sanitaire et Programme de Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées. Il s'intègre dans la convention d'objectif et de gestion de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et porte les valeurs de solidarité, d'accessibilité et de continuité définies dans le projet d'entreprise de la CRAM de Normandie. Cette politique d'action sociale s'inscrit aussi dans une logique d'efficience de nos services et nécessite à la fois l'amélioration de la qualité de nos offres, le renforcement des procédures de contrôle, la circulation de l'information et l'animation du réseau de nos partenaires.



4 grandes orientations

■ Informer

Mieux informer les retraités et leurs proches sur l'action sociale

..... 4

■ Evaluer

Mieux connaître les besoins des retraités

..... 5

■ Personnaliser

Développer une prise en charge personnalisée des retraités

..... 6

■ Améliorer

Améliorer la qualité de vie des retraités dans les lieux de vie collectifs

..... 7

Les chiffres

Une population âgée en constante évolution

Dans le monde :

- 629 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, soit 3 fois plus qu'il y a cinquante ans.

En France :

- 1 personne sur 10 a plus de 75 ans en 2004, soit 2 fois plus qu'il y a quarante ans.
- 20 millions de Français ont plus de 50 ans en 2005, soit 1/3 de la population. En 2020, ces seniors devraient représenter 40% de la population et atteindre, en 2050, le chiffre de 29 millions.

En Normandie :

- 646 000 personnes de plus de 60 ans en 2004, soit plus de 20% de la population normande.
- Au 31 décembre 2006, 200 retraités de la CRAM de Normandie sont centenaires. Ils étaient 94, il y a seulement dix ans.

De plus en plus de personnes âgées seules ou en institution

Dans les années 60, habiter avec ses proches était plus fréquent que vivre seul, et cela quel que soit l'âge. Aujourd'hui, la tendance est inversée.

A 85 ans, une femme sur deux vit seule et un homme sur quatre est dans le même cas. Au-delà de cet âge, les personnes âgées vivent de plus en plus en institution.

Une demande accrue auprès des services de soins et des services sociaux

Le vieillissement de la population et l'allongement de l'espérance de vie ont donné lieu à une augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques, d'incapacités fonctionnelles ou de handicaps, sollicitant une aide sanitaire et sociale.

Un niveau de vie en progression mais aussi des retraités surendettés

Grâce à des pensions plus élevées résultant de carrières plus complètes, le niveau de vie des personnes âgées est en constante évolution. Toutefois, une enquête de la banque de France réalisée en 2004 révèle une augmentation du nombre de personnes de plus de 55 ans surendettées, notamment en Normandie.

La prévention de la perte d'autonomie, un enjeu de société

Le vieillissement de la population est donc inéluctable pour les 40 années à venir. Et si la prise en charge de la dépendance des personnes âgées est un enjeu majeur de notre société, la prévention de la perte d'autonomie en est un, tout aussi essentiel. C'est dans ce sens que la CRAM de Normandie entend déployer ses efforts.

Aide aux personnes âgées : 3 grandes dates

24 janvier 1997 « Prestation Spécifique Dépendance (PSD) » pour aider les personnes âgées d'au moins 60 ans à financer l'intervention d'une aide à domicile.

20 juillet 2001 « l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » se substituant à la PSD. Gérée par le département et attribuée aux personnes dépendantes (GIR 1 à 4) vivant à domicile ou en établissement.

26 juillet 2005 loi sur le développement des services à la personne. Plan de Cohésion Sociale, dit « Plan Borloo ». Simplification de l'accès aux services à domicile et allègement des charges fiscales. Création du chèque emploi service universel CESU.

Informers

Mieux informer les retraités et leurs proches sur l'action sociale



La CRAM de Normandie se mobilise au quotidien pour faire connaître à ses retraités ses services en matière d'action sociale. Le journal trimestriel "Correspondances", le site internet www.cram-normandie.fr, les points d'accueil, les forums et le portail www.lekiosquebleu.fr (répertoires des services utiles aux retraités et à leur entourage) y contribuent. Pour autant, depuis quelques années, les dispositifs d'aide en faveur des personnes âgées (aide à domicile, accès aux soins, hébergement collectif) se sont multipliés et complexifiés, ne facilitant pas la lisibilité des messages auprès des retraités et de leurs proches. La CRAM de Normandie, par sa double mission "santé et retraite" veut diffuser à plus grande échelle les informations qui leur sont destinées et ce, par voie directe ou via son réseau de partenaires.

Optimiser la stratégie internet en créant un annuaire régional des sites Internet de l'action sociale. Ce dispositif permettra de structurer l'ensemble de l'offre en faveur des seniors et des retraités et constituera un outil de référence pour les professionnels.

Assurer une communication régulière auprès des partenaires et des élus en organisant des réunions d'échanges sur nos dispositifs respectifs. Le travail partenarial en sera facilité et l'information auprès des publics ciblés mieux relayée.

Créer un guide sur l'action sociale de la CRAM de Normandie en faveur des personnes âgées ciblant le maintien à domicile, l'accès aux soins et la préservation de l'autonomie. La CRAM s'appuiera pour sa diffusion, sur les relais locaux de proximité : associations d'aide à domicile, comités de coordination et d'information, centres communaux d'action sociale et autres services conventionnés.

Renforcer le partenariat avec les médias régionaux et locaux en parlant de notre action sociale à la radio, à la télévision et dans la presse écrite. Ces interventions amélioreront la visibilité des offres de services de la CRAM ainsi que la compréhension des dispositifs et du rôle des acteurs institutionnels et associatifs.

Evaluer

Mieux connaître les besoins des retraités

Comme l'ensemble des caisses de retraite, la CRAM de Normandie, recentre son action sociale "retraite" sur la prévention de la perte d'autonomie en amont de la dépendance lourde prise en charge par les conseils généraux au titre de l'APA. Sur ce registre de la prévention, la CRAM a mis en place des actions innovantes en faveur des retraités : "l'aide au retour à domicile après hospitalisation", l'information des publics les plus fragilisés entrant à l'âge de la retraite, les Ateliers Équilibre ou encore "l'aide aux aidants familiaux".

Pour mieux répondre aux besoins des retraités, pour qu'ils puissent bien vieillir chez eux, la CRAM entend adapter en permanence son offre de service.

Dans cette optique, elle s'appuiera sur l'étude des situations des personnes âgées les plus fragilisées. Elle développera et systématisera la fonction d'évaluation des besoins des retraités en terme de santé et de conditions de vie.

Généraliser le dispositif d'évaluation globale des besoins

en créant des structures dédiées à l'évaluation de l'autonomie des personnes âgées.

Ce dispositif prévoit un examen des besoins de la personne, à son domicile, par un professionnel qualifié.

Répondre au mieux aux besoins des personnes les plus fragilisées

qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne, notamment en raison de leur avancée en âge, de leur niveau de ressources, de leur état de santé ou de leur isolement social ou géographique.



Renforcer les partenariats :

- Organiser une rencontre annuelle entre les évaluateurs des plates-formes d'évaluation et la CRAM pour cerner les besoins des retraités non couverts et échanger sur les dispositifs à instaurer.
- Organiser une rencontre annuelle des prestataires de service d'aide à domicile et des évaluateurs pour mettre en place des services en adéquation avec les attentes des retraités.
- Accroître le partenariat avec les Conseils Généraux afin de se positionner sur des axes d'intervention complémentaires et de déterminer les aides et équipements à impulser en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Personnaliser

Développer une prise en charge personnalisée des retraités

Répondre à la situation particulière de chaque personne âgée, c'est ce que s'attachent à faire les assistants sociaux, les délégués aux relations extérieures de l'action sociale et du service des aides financières de la CRAM de Normandie. Les travaux sur le recensement des besoins et la généralisation du dispositif d'évaluation globale avec les structures mises en place par la CRAM participeront encore davantage à cette prise en charge personnalisée.

Les plans d'actions personnalisés dits « PAP » devront, en effet, permettre aux personnes âgées peu dépendantes (GIR 5 et 6) de mieux vieillir à la maison et d'accéder à une offre de services diversifiée que la CRAM s'attachera à promouvoir.



Mettre en place un plan d'actions personnalisé

expérimenté sur une zone test et former les évaluateurs. Toute personne éligible à une aide de la CRAM bénéficiera d'un plan d'actions personnalisé. Celui-ci prendra en compte les capacités, les choix et les conditions de vie des retraités pour préserver leur autonomie et leur maintien à domicile : aide ménagère à domicile, portage de repas, télé-assistance, séances "d'Atelier(s) Équilibre", service de petit bricolage et jardinage...

Inciter et encourager les initiatives locales favorisant l'émergence de nouveaux services

La CRAM fera mieux connaître ses dispositifs d'aides financières, notamment les subventions pour les projets innovants ou pour la création de services en faveur des personnes âgées sur certains secteurs. Ceux-ci permettront de donner une nouvelle dimension au maintien à domicile. Chaque année, la CRAM de Normandie lancera un appel à projet dans ce cadre.

Diversifier les modes de prise en charge

et d'accompagnement des retraités en élargissant le panel de services offerts aux retraités.

Améliorer

Améliorer la qualité de vie des retraités dans les lieux de vie collectifs

Le souci de la CRAM de Normandie est de contribuer au développement d'une gamme de lieux de vie collectifs favorisant la vie sociale et le bien-être des retraités.

Au titre de ses missions, la CRAM tient particulièrement à participer à l'amélioration de la qualité de prise en charge de ces personnes. De fait, elle entend favoriser l'amélioration de leurs conditions d'accueil et doit s'assurer que le projet d'établissement répond aux besoins des personnes âgées.

Contribuer à l'animation de la vie sociale en établissement :

- par un soutien financier à la réalisation d'animations (participation à l'acquisition de matériel d'animation, contribution aux animations inter-générationnelles ouvertes aux personnes âgées non résidentes).
- par la mise en place de projets innovants adaptés aux capacités des personnes âgées et renforçant la prévention du vieillissement.

Participer à la modernisation et à l'adaptation des lieux d'accueil

par l'attribution de prêts et subventions destinés à la restauration ou à la construction d'établissements adaptés. Il s'agit d'inciter et de soutenir les structures particulièrement attentives à la qualité de vie des retraités.



Développer des modes d'accueil alternatifs à l'hébergement permanent en finançant des solutions intermédiaires comme l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, le béguinage... afin de soutenir les aidants familiaux qui assument la charge d'un proche.

Adresse Avenue du Grand Cours
76028 ROUEN cedex 1

Téléphone 02.35.03.45.45

Télécopie 02.35.72.98.82

Site internet www.cram-normandie.fr

